



Bulletin principal d'inscription

Ce bulletin reprend les informations principales réellement vérifiées dans les étapes **Participants** et **Vérification des données** du parcours de réservation. Les choix de forfait, transport et hébergement sont détaillés dans les pages suivantes.

RÔLE D'INSCRIPTION

CIVILITÉ

GENRE

Participant

Identité

PRÉNOM

NOM

COMPLÉMENT NOM

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

PAYS DE NAISSANCE

NATIONALITÉ

Coordonnées

TÉLÉPHONE PORTABLE

TÉLÉPHONE FIXE

EMAIL

PROFESSION

ADRESSE (LIGNE 1)

COMPLÉMENT D'ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

Contact d'urgence

NOM URGENCE

PRÉNOM URGENCE

TÉL. URGENCE

Forfaits disponibles pour ce rôle

Cochez le forfait souhaité. Les montants et options ci-dessous correspondent au pèlerinage en cours et au rôle sélectionné.

OPTIONS COMMUNES À TOUS LES FORFAITS

 Activité : Montée à pied depuis Sant Ambrogio à la Sacra di San Michele — 0 €

Dénivelé : 600 mètres Temps de parcours : 1h30' Difficulté : facile Période conseillée : du printemps à l'automne

Formule complète

En choisissant ce forfait, vous prenez la formule tout compris: transport, visites et repas.

TARIFS

Tarif unique — 60 €

Formule sans repas

En choisissant ce forfait vous devrez prévoir votre pique-nique ou déjeuner par vos propres moyens.

TARIFS

Tarif unique — 40 €

Hors forfait : Repas compris non compris le 13/06/2026

Choix logistiques liés au parcours

Cette page reprend les choix qui existent réellement dans le parcours de réservation de ce pèlerinage. Ils doivent être complétés en cohérence avec le forfait réellement retenu.

Transport

Services de transport réellement accessibles via les forfaits proposés

- **Transport journée de doyenné** — Inclus si le forfait retenu le prévoit.

Transport journée de doyenné

Inclus si le forfait retenu le prévoit.

Ne compléter ces arrêts que si ce service est retenu avec le forfait choisi ou coché comme option.

ALLER

Montée

Monument aux Morts (Sens Gap > Briançon) — La Roche de Rame

Pont de Chancel (Sens Gap > Briançon) — L'Argentière la Bessée

Gare SNCF — Briançon

Champ de Mars — Briançon

Descente

Sacra di San Michele — Sant'Ambrogio di Torino

RETOUR

Montée

Abbaye Saint Antoine du Ranvers — Sant'Antonio di Ranverso

Descente

Champ de Mars — Briançon

Gare SNCF — Briançon

Pont de Chancel (Sens Briançon > Gap) — L'Argentière la Bessée

Monument aux Morts (Sens Briançon > Gap) — La Roche de Rame

Options et préférences

Cette page reprend les champs libres de l'étape options et préférences du parcours de réservation. L'administration les ressaisira ensuite dans le stepper officiel.

SOUHAITE PARTAGER SA CHAMBRE AVEC

REMARQUES POUR SON HÉBERGEMENT

RÉGIME ALIMENTAIRE / ALLERGIES / INTOLÉRANCES

REMARQUES POUR SES REPAS

SOUHAITE VOYAGER AVEC

REMARQUES POUR SON TRANSPORT

SOUHAITE ÊTRE EN ÉQUIPE AVEC

REMARQUES POUR SON ÉQUIPE

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

Règlement, mentions utiles et signature

Construction du montant à régler

Compléter ici les montants utiles pour reconstituer le total du dossier papier.

Forfait retenu _____ €
Supplément hébergement _____ €
Activité / extra 1 _____ €
Activité / extra 2 _____ €
Autre ajustement / remise _____ €
Offrande éventuelle _____ €

Total calculé à la main _____ €

Moyens de règlement acceptés

- Bon / avoir Carte bancaire
 Chèque Chèques-vacances
 Espèces Virement bancaire

Mode retenu et consigne de paiement

Mode de règlement retenu _____

Échelonnement souhaité _____

Plan de paiement à construire

Ajouter les lignes nécessaires pour suivre l'acompte, les échéances intermédiaires et le solde.

LIGNE	DATE PRÉVUE	MOYEN	MONTANT
Acompte	_____	_____	_____ €
Échéance 2	_____	_____	_____ €
Échéance 3	_____	_____	_____ €
Ligne libre	_____	_____	_____ €
Solde	_____	_____	_____ €

Rappel paiement

Chèque à l'ordre de : Pèlerinages diocésains

Adresse d'envoi du chèque : Service des pèlerinages 17
rue Alphanand 05100 Briançon

Banque : BP AUVERGNE RHONE ALPES

IBAN : FR7616807001033634028421528

BIC : CCBPFRPPGRE

Contact paiement : pelerinages@diocesedegap.com

Téléphone paiement : 06 98 14 54 94

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ESSENTIELLES

Conditions de vente et d'organisation du séjour

Le présent document précise les principales informations contractuelles, financières et organisationnelles du séjour **Journée du doyenné du briançonnais à la Sacra di San Michele et Saint Antoine du Ranvers**. Les consentements relatifs aux données personnelles, au droit à l'image et aux autorisations spécifiques sont recueillis séparément lorsqu'ils sont applicables.

1. Informations sur le pèlerinage

Intitulé du pèlerinage : Journée du doyenné du briançonnais à la Sacra di San Michele et Saint Antoine du Ranvers

Destination : Italie

Ville de départ :

Pays :

Ville de retour :

Départ : 13 juin 2026

Retour : 13 juin 2026

Transport :

Restauration :

Hébergement :

Activités incluses / visites :

Langue des visites :

2. Formalités de police et sanitaires

3. Prix, règlement et annulation

Ce que le prix comprend :

Ce que le prix ne comprend pas :

Prix total TTC :

Supplément chambre individuelle :

Acompte demandé à l'inscription :

Modalités de règlement :

Ordre du chèque :

Devise : EUR

Révision des prix :

Condition de taille minimale de groupe :

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

Barème d'annulation :

Annulation par l'organisateur :

Circonstances exceptionnelles :

4. Contact, responsabilité et assistance

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler dans les meilleurs délais au contact suivant : **Abbé Edouard Le Conte, 17 rue Alphanth 05100 Briançon, 04 92 23 30 13, pelerinages@diocesedegap.com**

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si ce signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage.

le Service diocésain des pèlerinages est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenu d'apporter une aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporel, dommage intentionnel ou causé par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Garantie financière : L'association diocésaine de Gap a souscrit une garantie financière auprès de ATRADIUS, 159 rue Anatole France-CS50118, 92596 Levallois-Perret Cedex, France. Cette garantie porte le n°544083/12211015.

Assurance responsabilité civile professionnelle : L'association diocésaine de Gap a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de La Mutuelle Saint Christophe, 277 rue Saint-Jacques, 75256 Paris cedex 05. Cette police d'assurance porte le n°0000010490598604.

5. Cession du contrat, réclamations et médiation

Cession du contrat :

Le pèlerin peut saisir le Service diocésain des pèlerinages de toute réclamation à l'adresse suivante : **Abbé Edouard Le Conte, 17 rue Alphanth 05100 Briançon, 04 92 23 30 13, pelerinages@diocesedegap.com** par lettre recommandée avec accusé de réception et/ou par email accompagné de tout justificatif.

À défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme.

le Service diocésain des pèlerinages sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, le Service diocésain des pèlerinages dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Consentements et engagements à recueillir

Droit a l'image Consentement marketing Consentement transport Autorisation parentale

Informations légales et protection des données

Organisme : ADG / Service des pèlerinages

Adresse : 17 rue Alphand 05100 Briançon

Responsable du traitement : ADG / Service des pèlerinages

Contact confidentialité : dpo@pelerinagesdegap.fr

Téléphone confidentialité : 0698145494

DPO : Edouard Le Conte

Je certifie exacts les renseignements fournis et j'accepte les conditions applicables au pèlerinage et à l'organisation ci-dessus.

SIGNATURE

FAIT À

LE